

<b>Zeitschrift:</b>	Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Naturforschende Gesellschaft
<b>Band:</b>	30 (1845)
<b>Rubrik:</b>	II. Procès-verbaux des séances publiques

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## III.

### PROCÈS - VERBAUX.

DES

### SÉANCES PUBLIQUES.

---

*Séance du 11 août 1845, à 10 heures du matin,*

Dans la salle du Grand-Conseil.

---

M. le Président commence la séance par la lecture d'un discours d'ouverture, après lequel il déclare ouverte la 30<sup>me</sup> session de la Société Helvétique des Sciences naturelles.

Il annonce que le Conseil d'Etat du Canton de Genève a fait don à la Société d'une somme de 400 fr. de Suisse, et que, pour témoigner le plaisir qu'il a à voir cette Société à Genève, il a offert une collation au Jardin Botanique pour le dimanche soir, jour de l'arrivée des membres. Le Conseil Municipal de la ville de Genève, dans le même sentiment, se propose d'offrir à la Société une promenade sur le lac le mercredi 13 août.

M. le prof. Schinz propose la nomination d'une députation pour remercier le Conseil d'Etat et le Conseil Municipal. M. Agassiz appuie cette proposition, et M. le Président désigne pour en faire partie MM. Schinz, Studer et Agassiz.

M. le Président annonce à la Société qu'une réunion de souscripteurs a élevé à De Candolle un monument au Jardin Botanique, et que ce monument sera inauguré le même jour à 2 heures. MM. les membres de la Société sont invités à y assister. Il fait savoir aussi qu'on inaugure un nouveau pont à Coutance, et que la Société est invitée à assister à cette inauguration en traversant le pont pour aller aux Pâquis. Il est donné lecture à ce sujet d'une lettre de M. Pictet de Sergy.

Le Comité central, réuni le matin chez M. le Président, a décidé de nommer des secrétaires provisoires des sections, afin qu'elles puissent se constituer plus facilement.

Les comptes de 1844-45 sont soumis à l'approbation de la Société. Il est nommé, pour les examiner, une commission composée de MM. Fellenberg, Coulon et Ritter.

La commission nommée pour s'occuper du crétinisme a envoyé deux rapports : l'un provient de Zurich, l'autre est en main de M. Troxler. Une commission composée de MM. Schinz, Hollard, Lebert, Mayor et Troxler est chargée d'examiner ces documents et d'en faire un rapport dans la séance de mercredi.

Le comité de publication fait savoir que le Tome VII des Mémoires de la Société est imprimé. M. Agassiz annonce que ce volume est publié en entier au moyen de la vente des volumes précédents et que le comité espère que le prochain pourra être publié de même. Ce Tome VIII a été complètement réservé aux membres de la Société canto-

nale de Zurich qui ont désiré que cette réunion de leurs mémoires rappelât que leur Société célèbre cette année la centième année de son existence. Ces mémoires seront d'ailleurs soumis aux formalités ordinaires. Les mesures sont prises pour que le IX<sup>e</sup> volume soit peu retardé, et le comité de publication demande à être autorisé, au cas où ces fonds ne suffiraient pas, à faire un appel provisoire à la caisse de la Société. Cet objet est renvoyé à l'examen de la commission des comptes.

M. Agassiz fait une communication verbale sur de nouvelles observations qu'il a faites en étudiant les nageoires des poissons. Quoique ces faits, dit-il, soient des détails en apparence minutieux, ils méritent d'attirer l'attention de la Société par leurs conséquences plus importantes et plus générales. Les meilleurs ouvrages iconographiques ont jusqu'à présent représenté les rayons des nageoires d'une manière tout à fait uniforme et inexacte. M. Agassiz montre par divers exemples que les formes de ces rayons sont au contraire très-variées, que quelquefois ces différences de formes correspondent à des différences dans l'usage des nageoires, et qu'elles semblent toujours concorder avec les familles naturelles. Il fait ressortir l'intérêt paléontologique qui s'attache à ces faits : les poissons fossiles, connus souvent d'après des fragments incomplets, pourront dorénavant être déterminés par une étude convenable de la structure des nageoires, comme ils pouvaient l'être déjà par leur squelette et par leurs écailles.

M. le docteur Lébert lit un mémoire contenant des observations qui doivent servir de base à une anatomie comparée générale, et qui portent plus spécialement sur la structure intime des organes et des tissus des animaux inférieurs.

Le résumé de ces recherches est renfermé dans les conclusions suivantes :

1° Le sang des animaux inférieurs et des mollusques en particulier montre une composition plus en rapport avec celle des animaux supérieurs qu'on ne le supposerait *a priori*. Il renferme surtout des globules bien distincts lorsqu'on l'examine à l'état frais. Les globules sanguins des crustacés se rapprochent pour leur forme de ceux des vertébrés inférieurs.

2° Le cœur des mollusques montre une texture musculaire très-complète, un lavis de faisceaux à fibres primitives, granuleuses dans quelques espèces, n'offrant point de raies transversales. Le cœur des Ascidies composées montre, comme structure permanente, ce que l'on rencontre comme structure transitoire dans les embryons de tous les animaux vertébrés, savoir une substance hyaline et globuleuse remplissant des fonctions musculaires sans en contenir les faisceaux et les fibres.

3° Les muscles des animaux inférieurs ne montrent qu'exceptionnellement la coloration rouge des chairs; ils sont en général blancs ou d'un jaune pâle, et se composent de fibres primitives simples ou granuleuses, réunies par faisceaux, ne montrant un commencement de raies transversales que dans quelques annélides, comme par exemple les Aphrodites. Ce n'est que dans les crustacés et les insectes que leur existence devient constante. Les muscles transparents des Céphalopodes se distinguent par une masse intercellulaire finement grenue, beaucoup plus abondante que ne sont chez ces animaux les faisceaux musculaires.

4° Les nerfs des animaux inférieurs ne montrent plus de cylindres primitifs depuis les crustacés en bas; les

fibres primitives des nerfs chez les animaux inférieurs deviennent d'une telle ténuité, qu'on ne peut plus les distinguer des fibres du tissu cellulaire. Les globules ganglionnaires, par contre, sont très-développés et volumineux, surtout dans les mollusques, atteignant dans les Sèches jusqu'à  $\frac{1}{10}$  de millim. Dans ces animaux on rencontre en outre, dans les ganglions, une espèce particulière de cellules étoilées.

5° Le système veineux des céphalopodes offre cela de particulier que sur une des veines descendantes existe un renflement dans l'intérieur duquel se trouve une valvule, qui permet au sang provenant des tentacules et de la tête de descendre, mais pas au sang qui se trouve au-dessous de cette valvule, de remonter.

6° Le cartilage des animaux inférieurs offre dans les céphalopodes une structure très-analogue au cartilage des animaux supérieurs ; il en diffère en ce qu'il ne montre jamais de tendance à l'ossification. Dans quelques gastropodes sa structure offre de l'analogie avec celle de la corde dorsale des animaux vertébrés.

7° Les patelles sont bisexuelles ; les astéries, également bisexuelles, montrent en dehors de l'époque de la fécondation un organe qui ne contient ni ovules ni spermatozoïdes. Nous avons rencontré dans un Calmar femelle les spermatophores ou tubes de Needham. Ce fait décide la question depuis longtemps douteuse du mécanisme de la fécondation des Céphalopodes.

8° L'organisation intérieure des animaux inférieurs est donc bien plus compliquée et offre bien plus de points de contact avec celle des animaux supérieurs qu'on ne le croit encore généralement aujourd'hui.

M. le docteur Mayor de Genève lit un mémoire sur les

établissements créés par le gouvernement pour éviter les accidents de submersion.

M. le prof. De Candolle lit une notice sur la fondation du Jardin Botanique de Genève.

M. le Président annonce que M. Otto de Wertmüller, trésorier de la Société, a donné sa démission, et il propose qu'il lui soit adressé des remerciements. Cette proposition est fortement appuyée. Le comité central a provisoirement nommé M. Siegfried pour le remplacer. L'approbation de cette nomination est mise aux voix et adoptée.

La séance est levée à 1 heure.

---

*Séance générale du mercredi 13 août.*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le doct. Lébert présente un rapport au nom de la commission chargée d'examiner la question du crétinisme. Il le termine par les conclusions suivantes :

1<sup>o</sup> D'encourager M. Guggenbühl à continuer à se livrer à son œuvre philanthropique, en lui exprimant la gratitude et la satisfaction de la Société Helvétique des Sciences naturelles.

2<sup>o</sup> De fixer définitivement la répartition géographique du crétinisme en Suisse, en indiquant sur les excellentes cartes qui existent déjà pour la plus grande partie de la Confédération les localités principalement infectées, en indiquant la proportion du nombre des crétins par rapport à la population, l'élévation de ces localités au-dessus

de la mer, la direction des vents, la nature géologique du sol, etc. Une circulaire fixerait spécialement les points importants à étudier, et serait envoyée aux personnes spécialement chargées d'exécuter ce travail. L'excellente carte de M. Michaelis, carte qui indique spécialement la répartition du crétinisme dans le Canton d'Argovie, servira de base à ces travaux.

3° De nommer une commission spécialement chargée de l'étude du crétinisme dans les diverses parties de la Confédération, et de joindre au comité de Zurich des médecins de diverses parties de la Suisse, dont chacun étudierait principalement les points indiqués dans la circulaire pour le district qui lui serait spécialement assigné.

4° De réunir tous ces matériaux pour la réunion de la Société Helvétique des Sciences naturelles de 1846, ou de 1847 si les matériaux n'étaient pas assez complets. De mettre alors sous les yeux de la Société un rapport sur tous ces travaux, rapport qui serait accompagné de la carte géographique sur la distribution du crétinisme dans la Confédération.

5° La commission nommée à Genève a désigné le docteur Lébert, médecin à Lavey, Canton de Vaud, pour réunir tous les matériaux et faire le rapport général.

M. Rahn Escher croit que des commissions placées dans des localités convenables pour observer le crétinisme seraient préférables à une commission centrale ; mais sur quelques observations de M. Lébert, il se range à l'opinion de la commission, dont les conclusions sont adoptées en ajoutant au 3° : *Cette commission aura le droit de s'adjoindre les hommes qui lui paraîtront nécessaires.*

M. le Président désigne comme membres de cette commission MM. Schinz, Troxler, Lébert, Hollard et Mayor. Cette nomination est approuvée par l'assemblée.

M. le prof. de Fellenberg fait, au nom de la commission chargée d'examiner les comptes de 1844, le rapport suivant :

Monsieur le Président et Messieurs :

La commission que vous avez nommée pour examiner les comptes du secrétariat-général de la Société Helvétique des Sciences naturelles, s'est réunie afin de s'acquitter de la tâche que vous lui avez imposée. Elle a examiné les comptes de M. Otto Wertmüller avec soin, et les a tous trouvés faits avec une exactitude remarquable, et donnant une idée très-nette de toute l'étendue et de la régularité de sa gestion. D'après ces comptes il résulte que les dépenses et les recettes de la Société sont représentées par les nombres suivants :

Les recettes de la Société en 1844 se composent :

1 <sup>o</sup> D'un solde du 31 décembre 1843 de L.	748 12 rps.
2 <sup>o</sup> De dons et contributions . . . . .	1676 13
Somme des recettes en 1844. . . . L.	2424 25 rps.

Les dépenses de la Société pendant la même année sont de L. 1290 50 rps., en sorte que l'avoir de la Société au 31 décembre 1844 était de L. 1133 75 rps. A pareille époque de l'année 1843 l'avoir de la Société n'était que de L. 767 97 rps., en sorte que l'année 1844 présente sur l'année 1843 un excédant d'avoir égal à L. 365 78 rps.

En considération des soins que le secrétaire-général de la Société, M. Otto Wertmüller, a mis depuis des années à la tâche ingrate de gérer les finances de la Société, votre commission propose unanimement d'accorder à M. Otto Wertmüller la passation et l'approbation de ses comptes, et de lui exprimer la reconnaissance de la Société pour

les services qu'il lui a rendus, ainsi que ses regrets de le voir se retirer des fonctions qu'il a remplies avec tant de zèle.

Messieurs, votre commission était encore chargée de vous présenter un préavis sur la somme qu'il conviendrait de mettre à la disposition de la commission de publication de nos mémoires. Après avoir entendu celui de ses membres qui depuis longtemps est le président de la commission de publication, elle vous propose de vouloir bien lui accorder la somme de L. 1000 de Suisse, dont le secrétariat peut se mettre à découvert sans nuire en aucune façon aux autres dépenses prévues ou imprévues de la Société.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Lardy présente à la Société les feuilles 16 et 17 de la grande carte de la Suisse dirigée par M. le colonel Dufour. Il fait ressortir le mérite de ce beau travail, qu'il considère comme un des plus remarquables qui aient été faits dans ce genre.

M. le doct. D'Espine lit un mémoire sur la statistique mortuaire du Canton de Genève. (Voyez plus loin un extrait de ce mémoire.)

M. le chanoine Rion, du Valais, raconte une excursion sur un col peu connu situé entre la vallée de Bagnes et celle d'Hermance.

M. Prevost, médecin vétérinaire, lit un mémoire sur la rage chez le cheval.

Le compte rendu des travaux de la section de géologie est lu par le secrétaire de cette section, M. le prof. Marignac. Celui de la section d'agriculture est présenté par M. Fazy-Pasteur ; celui de la section de médecine est lu par M. le doct. Herpin ; celui de la section de botanique par M. Ed-

mond Boissier ; celui de la section de zoologie par M. Alexandre Prevost, et celui de la section de physique par M. Philippe Plantamour. (Ces rapports sont imprimés plus loin.)

L'ordre du jour appelle à s'occuper du choix du Canton qui recevra la Société l'année prochaine. Le comité propose le Canton de Schaffhouse ; et comme ce Canton n'est pas représenté à la session, il demande en même temps que le Bureau actuel de la Société soit chargé, en cas de refus, de choisir un autre lieu de réunion.

Ces propositions sont acceptées, et M. Fischer est nommé président pour l'année 1846. Dans le cas où le Canton de Schaffhouse n'aurait pas d'objection à recevoir la Société.

Le scrutin est ouvert pour l'élection des candidats présentés par les Sociétés cantonales ; tous les candidats ayant obtenu la majorité des voix, ils sont déclarés élus.

*Séance levée.*

Ce procès-verbal a été adopté par le Bureau.

---